



## Règlements des séjours durant les jeux olympiques et paralympiques de Paris

Chers adhérents,

Comme vous le savez, les Jeux Olympiques et Paralympiques se tiendront successivement du **26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024**.

Cet événement entraînera **des changements logistiques importants dans la circulation, les transports, les commerces...** La distribution du courrier n'en sera pas exempte.

En effet, notre partenaire LA POSTE nous informe qu'**il est possible que la collecte et la remise du courrier soient moins fréquents que d'habitude\***.

Afin de garantir la réservation de votre séjour et d'éviter la perte ou le retard de votre paiement envoyé par courrier, **nous vous invitons à privilégier, à partir du 30 juin, le règlement par chèque-vacances Connect, virement SEPA ou par carte bancaire.**

Par ailleurs, soyez assuré que l'équipe de l'EPAF reste à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande d'information supplémentaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

Bien cordialement,  
L'Équipe EPAF

\* Durant cet événement mondial, l'objectif premier de l'État et du Ministère de l'intérieur sera la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la bonne gestion des flux et de la circulation. Des voies seront ainsi interdites à la circulation à certaines heures et **des zones seront temporairement inaccessibles** en fonction des événements. **Retrouvez toutes ces informations sur le site [anticiperlesjeux.gouv.fr](https://anticiperlesjeux.gouv.fr)**. Dans ces zones, la distribution du courrier, des colis ainsi que la prestation de collecte et remise notamment sur Paris et la petite couronne pourraient être impactées. (Information remise par courriel le 11 avril 2024 par notre partenaire La Poste solution Business).